

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/04/2025

Référence
2025-21

Objet de la délibération
Signature de la convention de servitude entre ENEDIS et la commune de Crespières

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
16	10	13

Date de la convocation
23/04/2025

Date d'affichage
23/04/2025

Vote
A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025 et le 30 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Crespières sous la présidence de BALLARIN Adriano, Maire

Présents :

M. Adriano BALLARIN, Maire, Mmes : Laure DEVAUD-PINON, Virginie DUMONT, Myriam GUILMET, Marielle LAMMENS, MM : Éric BERTHEMY, Christian BEZARD, François GRIMONPREZ, Didier LE SAUX, Michel ODDOS.

Absent(s) ayant donné procuration : Mme Nereida LANGE à M Didier LE SAUX, Mme Agnès TABARY à M Christian BEZARD, M Olivier CHEMIN à M Adriano BALLARIN.

Absents : Mmes Véronique BIGARD et Mme Laurence ROUSSELET. M Gérard LAGARDE.

A été nommé(e) secrétaire : M Christian BEZARD

Objet de la délibération : Signature de la convention de servitude entre ENEDIS et la commune de Crespières

La Société ENEDIS a régularisé avec la commune de Crespières une convention de servitude sous seing privé en date du 6 mars 2025, relative à un poste de transformation dénommé CR TOURNELLES 2 et tous ses accessoires, sur la parcelle située à Crespières, cadastrée section AC, numéro 280.

Cette parcelle appartenant actuellement à la commune, ENEDIS sollicite celle-ci pour la publication d'un acte de servitude, conformément aux termes de la convention sous seing privé.

Les frais liés à cette opération seront à la charge de ENEDIS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **décide à l'UNANIMITÉ :**

D'APPROUVER les dispositions qui précèdent,

D'AUTORISER le Maire à signer tous les documents à intervenir permettant leur mise en œuvre, et notamment l'acte de servitude.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 30/04/2025

Le Maire
Adriano BALLARIN



Le secrétaire de séance
Christian BEZARD



Acte rendu exécutoire après dépôt en
PREFECTURE
Le : 05/05/2025

Et

Publication ou notification du :
05/05/2025